



Toulouse, le 05 Mars 2013

Communiqué concernant la loi de l'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections

La loi de l'ISIE stipule que chaque postulant doit remplir entre autres la condition d'être âgé d'au moins 35 ans.

L'association **Jasmin Tunisie Liberté & Démocratie** dénonce ce caractère discriminatoire relatif à la limite d'âge pour être membre du comité de l'Instance supérieure indépendante pour les élections.

Ce critère exclut des jeunes tunisiens pouvant avoir les compétences et l'expérience nécessaires pour participer à la démarche démocratique et à l'organisation des prochaines élections en Tunisie.

L'association **Jasmin Tunisie Liberté & Démocratie** exige que les candidats soient représentatifs des jeunes de la société civile, ces jeunes qui ont contribué à cette révolution et dont la participation dans le processus démocratique en Tunisie est nécessaire et primordiale.

L'association **Jasmin Tunisie Liberté & Démocratie** approuve les campagnes soutenant les jeunes de moins de 35 ans à se présenter à la candidature de l'ISIE et encourage vivement tous les tunisiens, de plus ou de moins de 35 ans, souhaitant postuler à envoyer leurs CV sur le site de l'ANC, afin de démontrer que les compétences existent à tout âge. Les inscriptions seront clôturées le 14 Mars 2013.

L'association **Jasmin Tunisie Liberté & Démocratie** veut enfin alerter l'opinion publique sur ce critère discriminatoire, dans le but de mobiliser le plus possible la plus large partie de la société civile à ce sujet.

Association Jasmin Tunisie Liberté & Démocratie.